

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 11 AVRIL 2019**

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-neuf, le onze Avril, à dix-huit heures, le Conseil
Présents :	49	Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle des
Absents excusés :	16	Conférences du village d'entreprises, ZA du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	16	après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Pierre
Votants :	65	JARLIER.

Présents :

M. Daniel MIRAL, M. Jacques BODEAU, M. Louis RAYNAL, MME Bernadette RESCHE, M. René MOLINES, M. René BRANDELY, M. Jean VIGIER, M. Joseph BOUDOU, MME Patricia ROCHÈS, M. Guy MICHAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Louis NAVECH, MME Martine CHAZARIN, M. Robert BOUDON, M. Michel AMARGER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Jean-Marie MÉZANGE, MME Céline CHARRIAUD, MME Jeanine RICHARD, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. Louis GALTIER, M. René PÉLISSIER, M. Jean-Louis BERGER, M. Gérard DELPY, M. Pierre JARLIER, M. Philippe DELORT, M. Jean-Pierre BERTHET, MME Mireille VICARD, M. Erick CHASTANG, MME Marie-Pierre DEVAUX, M. Hervé CARTAYRADE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Ghislaine FARGES, M. Michel DURIOL, M. Bernard REMISE, M. Olivier REVERSAT, M. Pierre BILA, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, MME Nadine DUFOUR, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Gérard MOULIADE, M. Laurent JULIEN, M. Christophe VIDAL, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Agnès AMARGER, M. Gérard SALAT.

Absents excusés :

M. Michel ROUFFIAC, M. Louis MANHÈS, M. André ANGELVY, M. Bernard COUDY, M. André JUGIEU, MME Sylvie PORTAL, M. Joël BRUN, M. Louis PECHAUD, M. Joël LABORIE, M. Jean-Pierre ESTAMPE, M. Pierre SÉGUI, M. Jean-Luc FAURE, M. Nicolas CUSSAC, MME Bernadette ANTONY, MME Marie-Claire TOURRETTE, M. Bruno PARAN.

Pouvoirs :

M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Louis RAYNAL
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. René MOLINES
M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Gérard BONIFACIE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Thierry ANGLADE donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD
M. Philippe ÉCHALIER donne pouvoir à M. Daniel MIRAL
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Michel SEYT donne pouvoir à M. Pierre JARLIER
MME Sylvie CHADEL donne pouvoir à MME. Mireille VICARD
MME Marguerite TARRISSON donne pouvoir à MME Marie-Pierre DEVAUX
MME Hélène FLORIS GRÉCO donne pouvoir à M. Erick CHASTANG
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERTHET
MME Claudette BRUGEROLLE donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Jean-Victor PECOUL donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à MME Bernadette RESCHE

Monsieur Olivier REVERSAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 19 Avril 2019 et que la convocation avait été faite le 5 Avril 2019.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18h30.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2019

ADOPTE le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 21 Mars 2019.

POUR : 65 VOIX

18h38 : Madame Marie-Claire TOURRETTE entre en salle des séances

19h14 : Monsieur Bruno PARAN entre en salle des séances

19h26 : Madame Sylvie CHADEL entre en salle des séances

19h45 : Madame Christiane MEYRONEINC quitte la salle des séances

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL - PRESENTATION PAR NATURE

↓ **VOTE** le budget primitif 2019 du budget principal tel que présenté ci-dessous :

BP 2019 :		
Budget général Fonctionnement		
Dépenses		13 380 658 €
Recettes		14 803 102.03 €
(dont Report Excédent 2018)		1 471 053.03 €
Autofinancement disponible		1 422 444.03 €

BP 2019 :		
Budget général Investissement		
Dépenses		10 268 280.45 €
Recettes		7 848 935.45 €
Besoin de financement		2 419 345 €
Autofinancement		1 422 444.03 €
Recours à l'emprunt		996 900.97 €

POUR : 66 VOIX

ABSTENTION : 1 (Monsieur Vital GENDRE)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

↓ **DECIDE DE FIXER** les taux 2019 des contributions directes aux montants figurant dans le tableau ci-dessous :

CONTRIBUTION	BASES 2019	TAUX 2019 %	TAUX 2018 %
Taxe d'Habitation	25 975 000 €	12,33	12,33
Taxe s/Foncier Bâti	24 353 000 €	2,44	2,44
Taxe s/Foncier Non Bâti	1 609 000 €	8,78	8,78
Cotisation Foncière des Entreprises	8 115 000 €	32,17	32,17

↓ **DECIDE DE FIXER** le taux 2019 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par commune, tel que défini ci-après, permettant de générer un produit qui s'élève à 2 651 263 €, nécessaire au financement du service de collecte et de traitements des ordures ménagères.

Les taux proposés pour 2019 sont les taux par commune issus des calculs de lissage par territoire historique communautaire.

Commune	1ère année d'intégration fiscale progressive (2019)		
	Bases prévisionnelles en €	Taux applicables (taux intégrés) en %	Produit prévisionnel en €
ALLEUZE	139 669	11,56	16 146
ANDELAT	609 067	13,87	84 478
ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	274 804	11,56	31 767
ANTERRIEUX	83 229	12,23	10 179
BREZONS	125 235	12,70	15 905

CEZENS	163 331	12,70	20 743
CHALIERS	127 984	14,33	18 340
CHAUDES AIGUES	1 001 186	12,23	122 445
CLAVIERES	146 250	14,33	20 958
COLTINES	252 080	13,87	34 963
COREN	305 051	11,56	35 264
CUSSAC	83 178	11,56	9 615
DEUX VERGES	23 385	12,23	2 860
ESPINASSE	68 846	12,23	8 420
FRIDEFONT	94 743	12,23	11 587
GOURDIEGES	40 928	12,70	5 198
JABRUN	109 123	12,23	13 346
LACAPELLE-BARRES	65 381	12,70	8 303
LASTIC	83 339	11,56	9 634
LIEUTADES	188 407	12,70	23 928
LORCIERES	135 787	14,33	19 458
VAL-d'ARCOMIE	684 620	14,33	98 106
MALBO	94 606	12,70	12 015
MAURINES	78 047	12,23	9 545
MENTIERES	70 109	11,56	8 105
MONTCHAMP	68 087	11,56	7 871
NARNHAC	69 827	12,70	8 868
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	1 418 513	12,70	180 151
PAULHAC	325 957	11,56	37 681
PAULHENC	208 768	12,70	26 514
PIERREFORT	916 500	12,70	116 396
REZENTIERES	72 910	13,87	10 113
ROFFIAC	562 613	11,56	65 038
RUYNES-EN-MARGERIDE	536 493	14,33	76 879
SAINT-FLOUR	8 049 025	11,56	930 467
SAINT GEORGES	998 191	11,56	115 391
SAINTE MARIE	102 575	12,70	13 027
SAINT MARTIAL	48 509	12,23	5 933
ST MARTIN SOUS VIGOUROUX	156 318	12,70	19 852
ST REMY DE CHAUDESAIGUES	107 161	12,23	13 106
SAINT URCIZE	379 925	12,23	46 465
SOULAGES	58 112	14,33	8 327
TALIZAT	387 612	13,87	53 762
TANAVELLE	129 692	11,56	14 992
LES TERNES	357 231	11,56	41 296
TIVIERS	89 221	11,56	10 314
LA TRINITAT	53 913	12,23	6 594
USSEL	285 952	13,87	39 662
VABRES	137 755	14,33	19 740
VALUEJOLS	401 871	13,87	55 740
VEDRINES-SAINT-LOUP	127 619	14,33	18 288
VIEILLESPESE	165 798	11,56	19 166
VILLEDIEU	331 505	11,56	38 322

POUR : 65 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (Madame Patricia ROCHÈS, Monsieur Vital GENDRE)

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE Z.A. DE BELVEZET

↓ **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2019 de la Z.A. DE BELVEZET, tel qu'il figure ci-après :

- Section de fonctionnement : 23 547.08 € (130 784.02 € en 2018)
- Section d'investissement : 11 773.54 € (119 010.48 € en 2018)

POUR : 67 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE Z.I. DU ROZIER COREN

↓ **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2019 de la Z.A. DE BELVEZET, tel qu'il figure ci-après :

- Section de fonctionnement : 1 001 716.57 € (2 789 096.29 € en 2018)
- Section d'investissement : 800 679.42 € (1 664 967.33 € en 2018)

POUR : 67 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE Z.A. LUC D'USSEL

- ✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de la Z.A. DE LUC D'USSEL, tel qu'il figure ci-après :
- Section de fonctionnement : 816 016 € (1 149 755.22 € en 2018)
 - Section d'investissement : 629 213 € (735 632.01 € en 2018)

POUR : 67 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE Z.A. VOLZAC

- ✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de la Z.A. DE VOLZAC, tel qu'il figure ci-après :
- Section de fonctionnement : 223 347.32 € (506 038.55 € en 2018)
 - Section d'investissement : 193 347.32 € (296 874.55 € en 2018)

POUR : 67 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE Z.A. DE NEUVEGLISE

- ✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de la Z.A. DE NEUVEGLISE, tel qu'il figure ci-après :
- Section de fonctionnement : 1 730 509.62 € (1 850 729.74 € en 2018)
 - Section d'investissement : 987 510 € (1 003 332.23 € en 2018)

POUR : 67 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE Z.A. DU ROUCHARD

- ✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de la Z.A. DU ROUCHARD, tel qu'il figure ci-après :
- Section de fonctionnement : 90 200 € (90 600 € en 2018)
 - Section d'investissement : 142 937.64 € (133 700.20 € en 2018)

POUR : 67 VOIX

21H00 : Madame Patricia ROCHÈS quitte la salle des séances.

BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- ✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de la COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, tel qu'il figure ci-après :
- Section de fonctionnement : 2 869 246.41 € (2 891 100 € en 2018)
 - Section d'investissement : 539 864.47 € (546 453.30 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DÉCHETTERIES

- ✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 des DÉCHETTERIES, tel qu'il figure ci-après :
- Section de fonctionnement : 267 074 € (249 171.15 € en 2018)
 - Section d'investissement : 56 741.58 € (35 707 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE POLE TERRITORIAL DE SANTE

- ✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 du POLE TERRITORIAL DE SANTE, tel qu'il figure ci-après :
- Section de fonctionnement : 193 100 € (192 430 € en 2018)
 - Section d'investissement : 124 503.74 € (106 061.19 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE CABINET MÉDICAL DE VALUEJOLS

- ✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 du CABINET MÉDICAL DE VALUEJOLS, tel qu'il figure ci-après :
- Section de fonctionnement : 9 976.90 € (8 574.13 € en 2018)
 - Section d'investissement : 77 530.39 € (7 223.59 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE CENTRE AQUALUDIQUE

- ✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 du CENTRE AQUALUDIQUE, tel qu'il figure ci-après :
- Section de fonctionnement : 1 039 426.56 € (1 001 969.72 € en 2018)
 - Section d'investissement : 571 682.29 € (163 249.47 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS NIDATEC

- ✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de l'ATELIER RELAIS NIDATEC, tel qu'il figure ci-après :
- Section de fonctionnement : 400 233.96 € (464 588.33 € en 2018)
 - Section d'investissement : 444 596.52 € (264 957.63 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS ARDELIS

- ✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de l'ATELIER RELAIS ARDELIS, tel qu'il figure ci-après :
- Section de fonctionnement : 178 723.48 € (186 406.23 € en 2018)
 - Section d'investissement : 168 223.26 € (175 906.18 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS VULCACUIR

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de l'ATELIER RELAIS VULCACUIR, tel qu'il figure ci-après :

- Section de fonctionnement : 183 332.83 € (265 555.13 € en 2018)
- Section d'investissement : 136 562.68 € (215 179.98 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ATELIER DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE DE CAMIOLS

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de l'ATELIER DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE DE CAMIOLS, tel qu'il figure ci-après :

- Section de fonctionnement : 255 728.73 € (254 957.09 € en 2018)
- Section d'investissement : 488 971.13 € (240 100 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SUPERETTE DE PIERREFORT

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de l'ATELIER RELAIS SUPERETTE DE PIERREFORT, tel qu'il figure ci-après :

- Section de fonctionnement : 37 405 € (37 490 € en 2018)
- Section d'investissement : 53 486.51 € (51 007.93 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS BOULANGERIE DE PIERREFORT

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de l'ATELIER RELAIS BOULANGERIE DE PIERREFORT, tel qu'il figure ci-après :

- Section de fonctionnement : 10 005 € (10 055 € en 2018)
- Section d'investissement : 14 104.59 € (13 572.05 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS DE DÉCOUPE DE PIERREFORT

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de l'ATELIER RELAIS DE DÉCOUPE DE PIERREFORT, tel qu'il figure ci-après :

- Section de fonctionnement : 43 373.10 € (40 786.02 € en 2018)
- Section d'investissement : 105 862.46 € (33 404.86 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de l'ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT, tel qu'il figure ci-après :

- Section de fonctionnement : 16 600 € (38 100 € en 2018)
- Section d'investissement : 10 014.26 € (88 206.33 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL DE FAVEROLLES

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 du MULTIPLE RURAL DE FAVEROLLES, tel qu'il figure en annexe au présent rapport.

- Section de fonctionnement : 8 047.36 € (8 240 € en 2018)
- Section d'investissement : 5 797.68 € (5 903.82 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL DE LOUBARESSÉ

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 du MULTIPLE RURAL DE LOUBARESSÉ, tel qu'il figure ci-après :

- Section de fonctionnement : 28 516.21 € (22 282.59 € en 2018)
- Section d'investissement : 16 931.55 € (17 678.76 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE FORAGES DE COLTINES

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 des FORAGES DE COLTINES, tel qu'il figure ci-après :

- Section d'exploitation : 69 000 € (72 540.35 € en 2018)
- Section d'investissement : 220 030.35 € (139 050 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DOMAINE NORDIQUE

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 du DOMAINE NORDIQUE, tel qu'il figure ci-après :

- Section de fonctionnement : 198 347.58 € (170 600 € en 2018)
- Section d'investissement : 7 593.40 € (6 629.20 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ÉCOMUSÉE DE MARGERIDE

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de l'ÉCOMUSÉE DE MARGERIDE, tel qu'il figure ci-après :

- Section de fonctionnement : 165 674.84 € (187 792.82 € en 2018)
- Section d'investissement : 42 843.07 € (29 600.48 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE CONSERVATOIRE / ENSEIGNEMENT-DIFFUSION ARTISTIQUE

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 du CONSERVATOIRE – ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ARTISTIQUE, tel qu'il figure ci-après :

- Section de fonctionnement : 761 336 € (801 940 € en 2018)
- Section d'investissement : 494 925.14 € (105 330.64 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – RÉGIE S.P.A.N.C./TRAITEMENT DES BOUES

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de la RÉGIE SPANC/TRAITEMENT DES BOUES, tel qu'il figure ci-après :

- Section d'exploitation : 200 500 € (208 415.19 € en 2018)
- Section d'investissement : 177 291.53 € (384 831.08 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – RÉGIE DISTRIBUTION DE CHALEUR

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de la RÉGIE DISTRIBUTION DE CHALEUR, tel qu'il figure ci-après :

- Section d'exploitation : 847 890 € (785 170.87 € en 2018)
- Section d'investissement : 4 431 740.49 € (2 223 552.20 € en 2018)

POUR : 66 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT-ENTRETIEN-GESTION AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

✚ **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 de l'AMÉNAGEMENT-ENTRETIEN-GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, tel qu'il figure ci-après :

- Section de fonctionnement : 96 847.34 €
- Section d'investissement : 120 000 €

POUR : 66 VOIX

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE AQUALUDIQUE – MODIFICATION DE L'AP/CP ET AUTORISATION D'EMPRUNT

✚ **DECIDE DE VOTER** le montant modifié de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement telle que définie ci-après :

Exercice		2019	2020	2021	Coût total prévisionnel opération TTC
Crédits de paiement	Montants liquidés TTC	Montants prévisionnels TTC			
Étude de programmation	15 360,00 €				15 360,00 €
Maîtrise d'œuvre + Études + SPS + CT		80 000,00 €	80 000,00 €	20 000,00 €	180 000,00 €
Travaux des extérieurs		388 000,00 €	194 000,00 €		582 000,00 €
Travaux des intérieurs			174 000,00 €	348 000,00 €	522 000,00 €
Poste de dépenses diverses	524,26 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	36 524,26 €
Montant total des crédits par année		480 000 €	460 000 €	380 000 €	
Recettes prévisionnelles					
Subvention Région		56 000,00 €	26 500,00 €		82 500,00 €
Subvention Département		120 000,00 €	115 000,00 €	95 000,00 €	330 000,00 €
Subvention Contrat de ruralité		120 000,00 €	115 000,00 €	95 000,00 €	330 000,00 €
FCTVA		10 000,00 €	146 717,00 €	62 335,00 €	219 052,00 €
Autofinancement	15 884,26 €				15 884,26 €
Emprunt			358 448,00 €		358 448,00 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du conseil communautaire ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à souscrire un emprunt pour le financement de l'opération d'un montant de 358 448 € au titre du budget annexe Centre aqualudique, précisant que le déblocage des fonds interviendra au fil de l'opération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 66 VOIX

PROPOSITION D'ADMISSION DE CREANCES ETEINTES ET EN NON VALEUR

- ✚ **ADMET** en créance éteinte la créance détaillée ci-dessous :
 - Régie de distribution de chaleur : 10.64 € exercice 2015
 - ✚ **ADMET** en non-valeur la créance détaillée ci-dessous :
 - Budget annexe des ordures ménagères : 1 945.69 € exercice 2001/2014
 - ✚ **DIT** que les dépenses afférentes sont inscrites aux budgets primitifs 2019 concernés.
- POUR : 66 VOIX

RENOUVELLEMENT DÉCENNAL DE LA CONVENTION ET EXTENSION DU TERRITOIRE LABELLISE

- ✚ **APPROUVE** le nouveau périmètre du label Pays d'art et d'histoire qui sera proposé au Ministère de la Culture dans le cadre du renouvellement et de l'extension du label, tel que présenté ci-dessous :
 - 1^{ère} phase d'extension proposée en 2019 pour :
 - les communes qui se sont rattachées progressivement à la collectivité à savoir Villedieu, Les Ternes, Cussac ;
 - l'ex Communauté de communes de la Margeride à savoir les communes de Soulages, Védrières-Saint-Loup, Vabres, Ruynes-en-Margeride, Clavières, Chaliers, Lorcières, Val d'Arcomie ;
 - l'ex Communauté de communes de la Planèze à savoir les communes de Rézentières, Talizat, Andelat, Coltines, Ussel, Valuèjols ;
 - la nouvelle commune de Neuvéglise-sur-Truyère ;
 - 2^{ème} phase d'extension proposée sur les périmètres de :
 - l'ex Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise ;
 - l'ex Communauté de communes du Caldaguès-Aubrac.
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au renouvellement et à l'extension du label Pays d'art et d'histoire auprès du Ministère de la Culture ;
 - ✚ **AUTORISE** à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- POUR : 66 VOIX

LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL ET DU PLAN DE FINANCEMENT 2019

- ✚ **APPROUVE** le budget prévisionnel 2019 du label Pays d'art et d'histoire du Pays de Saint-Flour pour un montant global de 126 000 € TTC ;
- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2019 du label Pays d'art et d'histoire du Pays de Saint-Flour ci-dessous :

Actions	DEPENSES	RECETTES				
	Coût global TTC	DRAC	Conseil Départemental	Commune de St-Flour	DREAL AURA	Ressources propres
Poste animateur	45 000 €					45 000 €
Actions permanentes d'animation et de sensibilisation au patrimoine et à l'architecture	22 000 €	6 500 € dont 4 000 € expo photos en plein air	4 000 €		8 000 € expo photos en plein air	3 500 €
Actions ponctuelles de valorisation du patrimoine et de l'architecture par la médiation	13 000 €	6 500 €	1 000 €			5 500 €
Actions éducatives	40 000 €	8 500 €	8 600 €	3 250 €		19 650 €
Edition et publication	6 000 €	3 000 €	1 400 €			1 600 €
TOTAL	126 000 €	24 500 €	15 000 €	3 250 €	8 000 €	75 250 €

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les demandes de financement auprès de l'Etat (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) et du Conseil départemental du Cantal ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 66 VOIX

ECOMUSEE DE MARGERIDE - DEMANDE DE SUBVENTIONS 2019

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif aux actions mises en œuvre par l'Ecomusée de Margeride sur l'année 2019 présenté ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Expositions	14 800 €	DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	19 500 €
Actions de médiation	62 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	12 500 €
Conservation/Récolement	15 180 €	Département du Cantal	0 €
		Autofinancement	59 980 €
TOTAL TTC	91 980 €	TOTAL TTC	91 980 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ;

✚ **AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 66 VOIX

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC HAUTES TERRES COMMUNAUTE

✚ **DECIDE DE CONFIER** au service commun mutualisé de Saint-Flour Communauté l'instruction des autorisations d'urbanisme, au titre des années 2019 et 2020, pour les communes de Hautes Terres Communauté ci-dessous, dans le cadre d'une prestation de services :

- Albepierre Bredons
- La Chapelle d'Alagnon
- Laveissenet
- Laveissière
- Lavigerie
- Massiac
- Murat
- Neussargues-en-Pinatelle
- Saint-Mary-le-Plain

✚ **APPROUVE** les termes de la convention fixant les modalités financières de ladite prestation de services qui viendra à terme le 31 décembre 2020 ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté, d'engager les dépenses afférentes et d'émettre les titres de recettes à destination de Hautes Terres Communauté.

POUR : 66 VOIX

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) - PRESCRIPTION DE L'ELABORATION : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION

✚ **DECIDE DE PRESCRIRE** l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal sur la totalité du territoire de Saint-Flour Communauté, conformément à l'article L.581-14 du code de l'environnement ;

✚ **APPROUVE** les objectifs poursuivis tels que définis dans la délibération ;

✚ **DECIDE DE METTRE EN ŒUVRE** la collaboration avec l'ensemble des communes et les modalités de la concertation telles que définies dans la délibération ;

✚ **DECIDE D'ASSOCIER** à l'élaboration du RLPI, les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du code de l'urbanisme ;

✚ **DECIDE DE CONSULTER** au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13 ;

✚ **DECIDE DE DEMANDER**, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services de l'Etat soient mis à disposition gratuitement tout au long de la procédure d'élaboration du RLPI, et puissent apporter conseil et assistance à Saint-Flour Communauté ;

✚ **DECIDE DE SOLLICITER** de l'Etat et de tous les partenaires financiers, qu'une dotation soit allouée à la communauté de communes pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du RLPI conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme (DGD, Appel à Projet National,...) ;

✚ **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget primitif de Saint-Flour Communauté annuellement.

POUR : 66 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAUDES-AIGUES - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

✚ **APPROUVE** le projet de modification simplifiée n°2 du P.L.U. de la commune de Chaudes-Aigues.

POUR : 66 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAUDES-AIGUES - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

✚ **APPROUVE** le projet de modification simplifiée n°3 du P.L.U. de la commune de Chaudes-Aigues.

POUR : 66 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHAUDES-AIGUES - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4

✚ **APPROUVE** le projet de modification simplifiée n°4 du P.L.U. de la commune de Chaudes-Aigues.

POUR : 66 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-GEORGES - DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC – DES MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES N°1 ET N°2

✚ **DÉFINIT** les modalités de mise à disposition du public telles que détaillées ci-après : les projets de modifications n°1 et n°2, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à la disposition du public du lundi 3 juin au vendredi 5 juillet 2019 à la mairie de Saint-Georges et au sein du service Urbanisme de Saint-Flour Communauté.

POUR : 66 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME D'ANDELAT – DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

✚ **DÉFINIT** les modalités de mise à disposition du public telles que détaillées ci-après : le projet de modification n°1, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à la disposition du public du lundi 3 juin 2019 au vendredi 5 juillet 2019 à la mairie d'Andelat et au sein du service Urbanisme de Saint-Flour Communauté.

POUR : 66 VOIX

AMENAGEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A SAINT-FLOUR - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

✚ **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec le groupement de bureaux d'études ci-dessous, pour un montant de 149 000 € H.T. :

SARL TRINH & LAUDAT – 7, rue du Breuil – 15100 Saint-Flour

Mandataire du groupement ;

BAJOLLE Romain – 75, boulevard Charles Livon – 13007 Marseille ;

GIANNI Catherine – 75, boulevard Charles Livon – 13007 Marseille ;

IGETEC – 5, avenue Georges Pompidou – 15000 Aurillac ;

VRD INGENIERIE – Route de Clermont – 63160 Billom ;

A3 PAYSAGE – 18 b, Rue Ledru – 63000 Clermont-Ferrand ;

Membres du groupement ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement de bureaux d'études.

POUR : 64 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (Monsieur Jean-Pierre BERTHET détenteur du pouvoir de M. Jonathan LAROUSSINIE)

AMENAGEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A SAINT-FLOUR - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que présenté ci-dessous ;

DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)	
Etudes préalables	65 560,00 €	ÉTAT (D.E.T.R. 40%)	26 224,00 €
		Autofinancement (60 %)	39 336,00 €
TOTAL H.T.	65 560,00 €	TOTAL H.T.	65 560, 00€

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'État au titre de la D.E.T.R. 2019 au taux de 40% des dépenses éligibles ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 66 VOIX

MAISONS DES SERVICES AU PUBLIC (MSAP) DE CHAUDES-AIGUES ET PIERREFORT - APPROBATION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2019 ET PLANS DE FINANCEMENT 2019 ET DEMANDE DE SUBVENTION 2019

✚ **APPROUVE** les budgets prévisionnels et plans de financement prévisionnels 2019 de fonctionnement des Maisons des Services Au Public de Chaudes-Aigues et de Pierrefort présentés ci-dessous :

Budget prévisionnel 2019		
	MSAP Chaudes-Aigues	MSAP Pierrefort
Achat	1 400,00 €	1 175,00 €
Services extérieurs	4 662,00 €	2 004,00 €
Autres services extérieurs	1 025,00 €	3 675,00 €
Charges de personnel	37 963,00 €	39 604,00 €
Charges financières	600,00 €	
TOTAL	45 650,00 €	46 458,00 €

Plan de financement prévisionnel		
	MSAP Chaudes-Aigues	MSAP Pierrefort
FNADT	11 412,50€	11 614,50€
FIO	11 412,50€	11 614,50€
Emplois aidés	13 691,00 €	
Produits de gestion courante	1 800,00 €	2 640,00€
Autofinancement Saint-Flour Communauté	7 334,00€	20 589,00€
TOTAL	45 650,00 €	46 458,00€

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat (F.N.A.D.T. et F.I.O.) pour le fonctionnement desdites Maisons des services ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.
- POUR : 66 VOIX

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS DE SAINT-FLOUR - APPROBATION DE LA CONVENTION 2019-2021 ET DE SON AVENANT N°1 POUR L'ANNEE 2019

- ✚ **ADOpte** le projet de convention d'objectifs et de partenariat 2019-2021 à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Flour ;
 - ✚ **ADOpte** le projet d'annexe financière n°1 à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Flour, pour l'année 2019 ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et son annexe financière et toutes les pièces s'y tenant.
- POUR : 66 VOIX

PASS ACTIV 'JEUNES RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF POUR L'ANNEE 2019-2020.

- ✚ **APPROUVE** la reconduction du dispositif « Pass Activ'Jeunes » en direction des jeunes résidents de Saint-Flour Communauté, pour la période allant de juillet 2019 à juin 2020 ;
 - ✚ **APPROUVE** l'évolution du contenu et de la valeur du chéquier tel que présentée, à savoir :
 - ➔ Maintien des avantages :
 - Licence sportive ou adhésion culturelle : chèque d'une valeur de 10 € ;
 - Piscine : 2 chèques d'une valeur chacun de 2 € ;
 - Cinéma : 2 chèques d'une valeur chacun de 3 € ;
 - Médiathèque et spectacle vivant : chèque d'une valeur de 5 € ;
 - Médiathèque et spectacle vivant : chèque d'une valeur de 3 € ;
 - Musées de France (Ecomusée de la Margeride et Musées de Saint-Flour) : 1 entrée ;
 - Musées : 1 entrée ;
 - ➔ Ventilation du chèque activités Nordique/Nautique/Equestre d'une valeur de 3,50 € en trois chèques, soit un pour chaque activité et augmentation de leur valeur respective :
 - Activité nordique : chèque d'une valeur de 3,90 € ;
 - Activité équestre : chèque d'une valeur de 5 € ;
 - Activité nautique : chèque d'une valeur de 5 € ;
 - ➔ Augmentation de la valeur du chéquier passant de 37,50€ à 47,90 € sans les offres des prestataires privés ;
 - ✚ **DECIDE D'ATTRIBUER** une participation financière d'un montant maximal de 9 364 € à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser ladite participation financière à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour en deux versements comme précisé ci-dessous :
 - Un 1^{er} acompte de 50% au moment de l'adoption de la délibération,
 - Le solde sur la base du compte de résultat de l'opération qui intégrera le pourcentage d'utilisation de ce dispositif ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement de cette subvention.
- POUR : 66 VOIX

ACCORD DE CONSTITUTION D'UN COLLECTIF POUR LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DU CANTAL - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

- ✚ **APPROUVE** les termes de l'accord de constitution d'un collectif pour la croissance démographique du Cantal tel qu'annexé à la délibération, sous réserve qu'aucune participation financière ne soit demandée à Saint-Flour Communauté, les actions portées par l'E.P.C.I. pouvant s'inscrire dans le cadre du plan d'actions de reconquête démographique du Cantal ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit accord au nom de Saint-Flour Communauté ;
 - ✚ **DESIGNE** Mme Céline CHARRIAUD en tant que représentante titulaire de Saint-Flour Communauté, M. Jean-Jacques MONLOUBOU étant suppléant.
- POUR : 66 VOIX

PARC THERMAL DE CHAUDES AIGUES - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

✚ **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement du parc thermal de Chaudes-Aigues, tel que détaillé ci-dessous :

Dépenses	H.T.	Recettes	H.T.
Travaux	421 964,41 €	Etat (Contrat de ruralité)	51 210,00 €
Honoraires et frais annexes	80 175,00 €	Conseil régional (plan thermal)	105 040,00 €
		Conseil départemental	131 460,00 €
		Union Européenne (LEADER)	80 000,00 €
		Ressources propres	134 429,41 €
Total	502 139,41 €	Total	502 139,41 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter toutes les aides publiques auprès de l'Etat au titre du Contrat de ruralité pour un montant de 51 210 €, du Conseil départemental du Cantal, au titre du « Contrat Cantal Développement » pour un montant de 131 460 € et de l'Union Européenne au titre du programme Leader Aubrac Olt Causse pour un montant de 80 000 €.

POUR : 66 VOIX

VILLAGE AGROALIMENTAIRE DE CAMIOLS - ATELIER DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION - CONCLUSION D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA S.A.R.L DU PRODUCTEUR A L'ASSIETTE

✚ **DECIDE DE MANDATER** l'étude Besse-Sabatier pour la rédaction du bail commercial à intervenir avec la S.A.R.L. Du Producteur à l'assiette, pour la location de l'atelier de découpe et de transformation sis au village agroalimentaire de Camiols ;

✚ **FIXE** le tarif du bail commercial à intervenir au montant de 1400 € HT par mois, hors charges, pour une superficie occupée de 270 m² ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bail commercial au nom de Saint-Flour Communauté avec les représentants de la S.A.R.L. susvisée, ou au profit de toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à son droit ;

✚ **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de Saint-Flour Communauté.

POUR : 66 VOIX

PARC D'ACTIVITES DU ROZIER COREN - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention à intervenir entre l'I.N.R.A.P. et Saint-Flour Communauté relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités du Rozier Coren, projet annexé à la délibération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté et à engager les dépenses afférentes au titre de la redevance d'archéologie préventive.

POUR : 66 VOIX

GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPETENCES TERRITORIALE - DEMANDES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention au titre du programme L.E.A.D.E.R. 2014-2020, porté par le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	H.T.	Recettes	
Coût de l'étude	40 000 €	Etat - D.I.R.E.C.C.T.E	10 000 €
		Union européenne - L.E.A.D.E.R.	22 000 €
		Saint-Flour Communauté	5 333.33 €
		Hautes Terres Communauté	2 666.67 €
Total	40 000 €	Total	40 000 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

POUR : 66 VOIX

FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DU BATIMENT D'ACCUEIL DE PRAT DE BOUC - CONTRAT DE RURALITE 2019

✚ **DECIDE D'INSCRIRE** le projet de bâtiment d'accueil de Prat de Bouc dans la convention financière 2019 du Contrat de Ruralité et de flécher un montant de 202 000 € pris sur l'enveloppe 2019 de Saint-Flour Communauté ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette démarche, sous réserve que Hautes Terres Communauté inscrive un montant identique de 202 000 € au titre du contrat de ruralité de cet E.P.C.I. ;
- ✚ **AUTORISE** le S.M.D.T.E.C. à percevoir ladite subvention, en tant que maître d'ouvrage de l'opération.
POUR : 66 VOIX

CHEF DE PROJET GRAND SITE GORGES ET VALLEE ENNOYEES DE LA TRUYERE - DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention au titre des programmes LEADER du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne et Aubrac Olt Causse dans le cadre d'un projet de coopération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions destinées au financement du poste de Chef de Projet « Grand Site » Gorges et vallées ennoyées de la Truyère ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents ;
- ✚ **DIT** que le plan de financement sera soumis à l'approbation d'un prochain conseil communautaire.
POUR : 66 VOIX

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE - CREATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET GRAND SITE

- ✚ **OUVRE** ledit poste de chef de projet dans les conditions précisées ci-dessous :

Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
1 an renouvelable 2 fois	Grade des ingénieurs territoriaux Temps complet : 1 ETP	1	IB441 / IM388 selon grille en vigueur au 1 ^{er} janvier 2019

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3-3 2ème de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée un agent non titulaire selon les modalités susvisées ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement ;
- ✚ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2019 ;
- ✚ **DIT** que ce recrutement n'interviendra que si un financement permet de couvrir cette charge nouvelle pour Saint-Flour Communauté, pour tout ou partie.
POUR : 66 VOIX

ACCUEIL DE STAGIAIRES - GRATIFICATION

- ✚ **ACCEPTÉ** le principe d'une gratification des stagiaires lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin de service ou contribue à l'amélioration du service public de Saint-Flour Communauté ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser, le cas échéant, une gratification limitée à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale par mois de présence, pour une période minimum de stage de 2 mois, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.
POUR : 66 VOIX

AMENAGEMENT DES CONTAINERS - CREATION D'UN SECOND POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

- ✚ **DECIDE DE CRÉER** un emploi supplémentaire dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences » à temps non complet (26 heures hebdomadaires annualisées) au sein des services techniques de Saint-Flour Communauté - Antenne territoriale de Saint-Flour/Margeride/Planèze ;
- ✚ **DECIDE D'ENGAGER** les démarches nécessaires pour ce recrutement en collaboration avec les services de Pôle Emploi et de la Mission Locale des Hautes Terres ;
- ✚ **DECIDE DE RECRUTER**, conformément aux dispositions réglementaires, un agent éligible au Parcours Emploi Compétences ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette embauche (contrats de travail, conventions et éventuels avenants).
POUR : 66 VOIX

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL - OUVERTURE ET PUBLICATION DES POSTES D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES POUR LA RENTREE 2019-2020

- ✚ **DECIDE D'OUVRIER** les postes tels que précisés ci-dessous, à compter du 1^{er} septembre 2019 :
 - Enseignement des percussions/ formation musicale (3 h)**
Poste d'enseignement artistique à temps non complet
2018 : 7h00 hebdomadaires
2019 : prévision de 7h00 hebdomadaires
Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.
 - Enseignement du violon/violon traditionnel/ direction d'orchestre symphonique**
Poste d'enseignement artistique à temps non complet
2018 : 9h15 hebdomadaires
2019 : prévision de 9h15 hebdomadaires
Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

Enseignement de la clarinette / direction d'orchestre d'harmonie

Poste d'enseignement artistique à temps non complet

2018 : 7h45 hebdomadaires

2019 : prévision de 7h45 hebdomadaires

Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

Enseignement du piano/ accompagnement

Poste d'enseignement artistique à temps complet

2018 : 12h00 hebdomadaires

2019 : prévision de 20h00 hebdomadaires avec possibilité d'évolution d'heures (piano)

Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

Enseignement de l'accordéon diatonique/DUMISTE

Poste d'enseignement artistique à temps non complet

2018 : 5h00 hebdomadaires

2019 : prévision de 5h00 hebdomadaires

Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline, Diplôme de musicien intervenant (DUMI).

Enseignement de la guitare/musiques actuelles

Poste d'enseignement artistique à temps non complet

2018 : 12h00 hebdomadaires

2019 : prévision de 12h00 hebdomadaires

Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

Enseignement de DUMiste /formation Musicale

Poste d'enseignement artistique à temps complet

2018 : 20h00 hebdomadaires

2019 : prévision de 20h hebdomadaires avec possibilité d'évolution d'heures

Diplôme souhaité : Diplôme de musicien intervenant (DUMI), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

Enseignement de la danse Contemporaine et de la danse Hip-Hop

Poste d'enseignement artistique à temps complet

2018 : 20h00 hebdomadaires

2019 : prévision de 20h00 hebdomadaires avec possibilité d'évolution d'heures

Diplôme souhaité : Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC), dans l'une des deux disciplines.

- ✚ **DECIDE D'OPERER** la publicité des postes nécessaires au recrutement des agents ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement et à signer les documents administratifs correspondants ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à défaut de candidatures statutaires satisfaisantes, à recruter pour une durée maximale d'un an, des agents contractuels possédant au moins les titres ou les diplômes exigés afin de s'inscrire au concours d'assistant territorial d'enseignement artistique, et, selon les candidatures, de les rémunérer sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

POUR : 66 VOIX

TECHNICIEN INFORMATIQUE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR ET SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

- ✚ **APPROUVE** la convention de mise à disposition annexée à la délibération à intervenir entre la Commune de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté, sous réserve de l'avis de la prochaine Commission Administrative Paritaire de catégorie B près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces relatives à cette mise à disposition.

POUR : 66 VOIX

CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS TERRITORIAUX - OUVERTURE D'UN POSTE D'INGENIEUR

- ✚ **DECIDE DE CREER** un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'ingénieur territorial, catégorie A, à compter du 22 mai 2019 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à pourvoir au recrutement de l'agent affecté à ce poste ;
- ✚ **DECIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- ✚ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2019 du budget annexe de la collecte.

POUR : 66 VOIX

EMPLOIS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS POUR 2019

- ✚ **DECIDE D'OUVRIR** lesdits postes saisonniers qui figurent au tableau ci-après :

Période prévisionnelle	Emploi	Nombre de postes	Rémunération
DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES RATTACHÉS			
Centre Aqualudique Intercommunal			
Du 22 juin 2019 au 8 septembre 2019	Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Temps complet	1	IB 372 - IM 343

DIRECTION DES SERVICES AUX PUBLICS AGENCES POSTALES INTERCOMMUNALES			
Agence postale intercommunale de Ruynes-en-Margeride			
Du 26 juillet 2019 au 25 août 2019	Adjoint administratif territorial Temps non complet (29h30 hebdomadaires)	1	IB 348 – IM 326
DIRECTION DE LA CULTURE			
Écomusée de Margeride			
Du 29 mai 2019 au 15 septembre 2019	Adjoint d'animation territorial Temps non complet (21h00 hebdomadaires en juin et septembre & 24h00 en juillet et en août)	1	IB 348 – IM 326
Du 1 ^{er} juillet 2019 au 31 août 2019	Adjoint d'animation territorial Temps non complet (31h30 hebdomadaires)	1	IB 348 – IM 326
Du 12 juin 2019 au 15 septembre 2019	Adjoint d'animation territorial Temps non complet (24h00 hebdomadaires)	1	IB 348 – IM 326
Du 15 juillet 2019 au 18 août 2019	Adjoint d'animation territorial Temps non complet (24h00 hebdomadaires)	1	IB 348 – IM 326
Du 06 juin 2019 au 31 octobre 2019	Adjoint d'animation territorial Temps complet	1	IB 348 – IM 326
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX			
Service de collecte Antenne territoriale de Chaudes-Aigues			
Du 1 ^{er} mai 2019 au 31 octobre 2019	Adjoint technique territorial Temps non complet (30h00 hebdomadaires)	1	IB 348 – IM 326
Service des interventions techniques polyvalentes Antenne territoriale de Pierrefort-Neuvéglise			
Du 1 ^{er} mai 2019 au 30 novembre 2019	Adjoint technique territorial Temps complet	1	IB 348 – IM 326
Service de collecte Antenne territoriale de Pierrefort-Neuvéglise			
Du 1 ^{er} juillet 2019 au 31 juillet 2019 Du 1 ^{er} août 2019 au 31 août 2019	Adjoint technique territorial Temps complet	1 1	IB 348 – IM 326
Déchetterie de Saint-Flour Antenne territoriale de Saint-Flour/Margeride/Planèze			
Du 1 ^{er} mai 2019 au 31 août 2019	Adjoint technique territorial Temps complet	1	IB 348 – IM 326
Service voirie Antenne territoriale de Saint-Flour/Margeride/Planèze			
Du 1 ^{er} mai 2019 au 31 octobre 2019	Adjoint technique territorial Temps complet	1	IB 348 – IM 326
Service de collecte (Saint-Flour) Antenne territoriale de Saint-Flour/Margeride/Planèze			
Du 1 ^{er} août 2019 au 31 août 2019 Du 23 déc. 2019 au 3 janv. 2019	Adjoint technique territorial Temps complet	3 2	IB 348 – IM 326

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter, dans les conditions fixées par les articles 3-1° et 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, et pour faire face aux besoins occasionnels et saisonniers précités, des agents non titulaires selon les modalités décrites ci-dessus ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants et les éventuels avenants.

POUR : 66 VOIX

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

↓ **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Président en application de la délibération du Conseil Communautaire N°2017-26 du 26 Janvier 2017, conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
POUR : 66 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

A Saint-Flour, le 12 Avril 2019

Le Président,

Pierre JAR...



Affiché le **19 AVR. 2019**

Le Secrétaire de séance,

Olivier REVERSAT